

# L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

## NEVERS.

### DE LA SITUATION.

La crise actuelle ouvrira-t-elle enfin les yeux aux hommes de bonne foi, qui depuis dix ans ont appuyé le justelieu ou toléré patiemment les déceptions de l'ordre de choses ?

Ils ne peuvent plus s'y tromper. Chaque jour ne trahit pas, dans les sommités du pouvoir, une influence mystérieuse, qui paralyse toutes les conséquences libérales que peuvent produire les institutions ? Elle domine, souveraine et irresponsable, dans le gouvernement. Elle est inébranlable dans sa position comme dans ses desseins.

Une lutte avec elle n'est qu'une duperie. Elle sait réagir à tous les obstacles, vaincre toutes les oppositions, anéantir les triomphes remportés sur elle, et dans sa déroute elle possède une force de résistance qui rend la victoire inutile.

Nos charlatans de politique anglaise essaieraient vainement aujourd'hui de dissimuler l'évidence. Leur rhétorique ambiguë, leurs circonlocutions hypocrites, leurs paraboles mensongères ne réussissent plus à voiler la vérité.

Malheureusement, il est encore certaines gens qui, tout en reconnaissant le mal et en déplorant le progrès et la ténacité chronique, n'osent appliquer le remède. Ils s'efforcent d'en méconnaître l'urgence; nous ne savons quelles fausses terreurs éblouissent leurs yeux. Les pieds sur les bords de l'abîme, ils voudraient le franchir, ils n'osent pas; ils jettent leurs regards au loin, puis détournent la tête, puis ils marchent, ils marchent toujours, descendant dans le précipice, comme entraînés par une sorte de vertige; iront-ils jusqu'au fond, jusqu'à ce qu'ils s'y engloutissent ? Ne reconnaîtront-ils donc la pernicieuse et périlleuse vanité de leurs illusions que dans l'épouvantable fracas d'une révolution ?

Etrange aveuglement ! Fatale irrésolution ! Nous parlons sans haine et sans passion. Nous adjurons tous les bons citoyens de sonder la profondeur de la situation ! Qu'ils observent attentivement ce qui se passe ! Qu'ils réfléchissent sur les destinées de la France ! Qu'ils examinent les concessions successives faites par notre diplomatie à la nouvelle coalition, ils seront effrayés en considérant jusqu'où peut aller encore l'abandon de nos alliés, de nos intérêts et de notre honneur.

La nation a pris pour elle l'affront fait à son gouvernement; elle a été profondément blessée qu'on osât sans lui, décider des destinées de l'Orient; le canon de la coalition a retenti dans son cœur; elle se rappelle avec orgueil, ses glorieuses victoires de la République et de l'Empire et demande qu'on ne sacrifie pas son passé et son avenir aux lâchetés d'une paix à tout prix. Eh ! bien, malgré elle, dont on a proclamé la souveraineté, malgré elle dont la royauté de 1830 s'est glorifiée tant de fois de tirer son origine, le pouvoir laisse humblement l'ennemi poursuivre son œuvre;

la cour ne veut même pas qu'une parole ferme et résolue puisse troubler les succès des alliés, et, dans ce but, elle a substitué à M. Thiers, déjà trop faible devant eux, M. Guizot, choisi par Louis XVIII pendant les cent jours comme rédacteur en chef du *Moniteur de Gand*.

Ah ! pour quiconque n'a point abjuré tout sentiment d'honneur, pour quiconque brûle dans son cœur de l'amour de la patrie, n'est-ce point là un triste sujet de douleur ?

Il faut donc oser agir suivant la gravité de la situation et fouler aux pieds les considérations mesquines et les appréhensions ridicules et inconsidérées.

Il ne doit plus y avoir en France que deux partis, le parti réactionnaire et le parti progressif.

Autant le premier mettra de ténacité dans ses projets contre-révolutionnaires et dans son humilité vis-à-vis de l'étranger, autant devons-nous montrer de zèle et d'ardeur à le combattre.

En dépit des attentats liberticides accomplis jusqu'à ce jour et de ceux qu'on médite encore, il faudra toujours en revenir à l'application réelle, du principe de la souveraineté nationale. Hors delà le gouvernement parlementaire se traînera incessamment et péniblement dans une impasse.

Hors de là, point de salut.

Il n'appartient plus à un homme ni à un parti d'éloigner les calamités dont le présent grossit l'avenir. Un obstacle insurmontable, nommez-le la cour, nommez-le la camarilla, tout ce que vous voudrez, un obstacle immuable empêchera toujours, dans l'état actuel des choses, d'exécuter quoique ce soit pour la dignité du pays. Changements de ministères, dissolution de la chambre, intrigues souterraines, séductions corruptrices, réactions politiques et coups d'état, tout sera mis en œuvre contre la volonté nationale, tant que la volonté nationale ne sera représentée légalement que par les mandataires d'un petit nombre.

Nous ne croyons pas le parlement actuel doué d'assez d'énergie et de patriotisme pour réaliser les améliorations qu'exige la situation. Son organisation et ses antécédents font pressentir sa timidité. Tel qu'il est constitué, il n'a ni la volonté ferme, ni la puissance efficace d'éviter au pays, les catastrophes qui le menacent.

Que ceux donc, qui veulent la France puissante et respectée au dehors, calme et libre au dedans, considèrent froidement les événements, qu'ils en approfondissent la gravité, qu'ils ne redoutent point d'envisager le mal où il est et tel qu'il est, et ils n'hésiteront plus à s'allier au parti de la nation contre le parti de l'étranger. Aujourd'hui il en est temps encore; demain il sera trop tard. La dynastie de juillet est arrivée à son ministère Polignac.

## BULLETIN POLITIQUE.

Après huit jours d'intrigues où se sont agitées toutes les passions personnelles des coteries déchues, la cour a enfin constitué un ministère docile à ses calculs, un ministère que ne repoussera point l'antipathie britannique, qui ne blessera pas les rancunes de l'Autriche et de la Prusse, et que la Russie ne saurait désapprouver. Comment les alliés pourraient-ils ne pas être satisfaits d'un cabinet formé de médiocrités tant de fois renversées par l'opinion publique, et dirigé par un homme qui, dans le *Moniteur de Gand*, célébrait la coalition des rois contre la France ?

L'instrument subalterne des vengeances de la restauration, le secrétaire-général de ministère de la justice quand le maréchal Ney juridiquement assassiné tombait frappé de mort près de Luxembourg, comme un holocauste offert à nos ennemis, le rhéteur sinistre de l'intimidation quasi-légitime, le professeur d'impopularité gouvernementale, l'instigateur des réactions du juste-milieu, le défectionnaire de la coalition, M. Guizot, ministre des affaires étrangères, est chargé de représenter la France au dehors.

La présidence nominale est dévolue à l'éternel et insignifiant maréchal Soult, ministre de la guerre.

Les autres portefeuilles sont répartis ainsi qu'il suit : Justice et cultes, M. Martin (du Nord) ; Intérieur, M. Duchâtel ; Finances, M. Humann ; Marine et colonies, M. Duperré ; Agriculture et commerce, M. Cunin-Gridaine ; Travaux publics, M. Teste ; Instruction publique, M. Villemain.

Telle est la nouvelle combinaison qui a pu convenir à la couronne.

Il n'y a eu à Paris qu'un cri d'indignation contre ce ministère. Il en sera de même sur tous les points de la France.

Les contre-révolutionnaires triomphent, leur joie est grande. Et cependant on dirait qu'ils craignent de chanter leur victoire. Et, en effet, que dit le *Journal des Débats* ? — Rien. Il n'accompagne pas d'un mot de réflexion, d'un seul mot, la liste des nouveaux ministres. On sait ce qu'il pense, mais il se tait avec soin. La *Presse* agit avec plus de franchise.

« Nos opinions de conservation sont satisfaites, s'écrie-t-elle. »

« Le nouveau ministère s'est qualifié ministère de résistance et de réconciliation, sans doute de réconciliation avec l'étranger dit le *Siècle*, et il aurait dû ajouter de résistance à l'intérieur. Trois noms connus du pays, lisons-nous encore dans ce journal, sont associés dans l'administration qui se forme aujourd'hui sous les plus déplorables auspices : le maréchal Soult, M. Guizot, M. Villemain. A chacun de ces noms se rattachent des souvenirs de plus d'un genre. Nous avons fait ce que nous avons pu pour ne nous rappeler que ce qui était honorable ou glorieux, mais le rôle qu'ils viennent remplir avec la bienveillance avouée et le patronage apparent des cabinets qui menacent, qui outragent le

## Feuilleton de l'Association.

### Marriage de Marie Christine avec don Fernand Munoz.

L'abdication de la reine régente a été surtout déterminée par la publicité donnée à une brochure qui renferme les circonstances de ses amours et de son mariage avec Munoz. L'importance que cet écrit a eue dans les affaires récentes d'Espagne, nous porte à en donner le texte complet. Le voici tel que nous le trouvons dans un journal de Madrid.

Deux mois après la mort du roi Ferdinand VII, on reconnut à des signes certains que la reine Christine n'aimait déjà plus le veuvage. Sa confidente, la modiste dona Teresa Valcarcel, entretenait des relations d'amour avec le garde-du-corps don Nicolas Franco. Munoz, camarade et ami de Franco, vint plusieurs fois avec lui au palais, où la reine le vit et s'éprit de lui. Ce jeune homme, fils de don Juan, débitant de la ville de Tarazona, et de dona Eusebia sa femme, avait été désigné pour être expulsé de son corps comme suspect de carlisme, dans l'épuration de 1832. Il dut d'y être maintenu à ce qu'il était alors absent, se trouvant en congé dans son pays.

Christine n'osant déclarer brusquement sa passion, prépara à cet effet un voyage romantique et singulier. Profitant de la semaine pendant laquelle Munoz était de service au palais, elle résolut d'aller à sa maison de campagne de Quita-Pesares, près de Saint-Ildefonso, et, le 17 décembre 1833, par un temps affreux, elle se mit en route, à la pointe du jour; mais elle fut forcée de revenir du haut de la montagne, parce que son carrosse se brisa, au grand péril de ceux qui étaient dedans, après avoir accroché des charrettes de bois; et, de plus, les tas de neige et la gelée rendaient le chemin impraticable. Elle ne se découragea pas pour cela. Elle envoya, le soir même et toute la nuit, les habitants des villages environnants ouvrir le passage de la montagne, et, le jour suivant, 19, on la vit sortir du palais, à l'admiration de nous tous qui connaissions le terrain et qui voyions la rigueur de la saison. Elle n'était accompagnée d'aucune femme, au grand étonnement de sa maison et des dames dont c'était le tour et qui étaient oubliées. S. M. occupait la voiture avec l'aide-de-camp

général des gardes, don Francisco Arteaga y Palafox, le gentilhomme Carbonnel, et don Fernand Munoz. Ce dernier se plaça sur la banquette en face de la reine.

Arrivée à Quita-Pesares, Christine s'alla promener dans les jardins avec Arteaga et Munoz; mais bientôt elle imagina un message pour l'intérieur, envoya l'adjudant Arteaga, et demeura seule avec Munoz. Ce moment dut être celui de la déclaration, d'après ce que nous vîmes depuis.

Le même jour, ils revinrent à Madrid; et, à peine S. M. était-elle rentrée dans sa chambre, que la faveur du garde-du-corps Munoz fut visible pour tout le monde, même hors du palais. Il fut nommé gentilhomme de l'intérieur, fonction créée par le feu roi et qui ne paraissait pas applicable à une femme, qui a pour ce service privé des dames, des duègnes et des femmes-de-chambre.

Le favori eut immédiatement un équipage de luxe, un train brillant, une maison magnifiquement meublée par ordre de la reine. A peu de jours de là, on voyait briller sur la poitrine de Munoz les épingles et les bijoux de Ferdinand VII. On lui donna un appartement au palais; il mangeait avec la reine; il l'accompagnait continuellement; ils allaient partout seuls en voiture, jusque-là qu'ils se présentèrent comme deux époux pour passer en revue la garde nationale à la promenade du Prado. Cela ne fit qu'augmenter le scandale, qui était déjà public, et l'on y fit des allusions déguisées jusque dans les journaux. *La Chronique* du 4 février 1834, le 40<sup>e</sup> jour des amours royales, glissa ce paragraphe dans ses colonnes : « Hier, S. M. la reine régente s'est montrée en char-à-banc découvert dont les chevaux étaient conduits par un de ses domestiques; le capitaine des gardes, due d'Alagon, était assis sur le devant. » Cette nouvelle fut lue avec avidité par les gens du palais et piqua au cœur les intéressés, parce que le domestique désigné était Munoz.

La reine demanda vengeance de cette irrévérence, et ayant affaire à un ministre servile et rampant comme Martinez de la Rosa et à un chef de police comme Sastre, elle satisfait sans difficulté sa haine; le journal fut despotiquement supprimé; son éditeur, don Pierre Ximenez de Haro, fut exilé, et le rédacteur, don Angel Ignardi, fut traité avec le même arbitraire.

L'amour de Christine pour son nouveau mignon était réprouvé par la religion; après quelques jours de rapports intimes, elle lui signifia son désir de l'épouser. Munoz crut rêver; cependant, lorsqu'il vit que c'était sérieux et que la fortune s'attachait à lui, il pensa aux moyens de réaliser le projet de la reine.

Toutes ses connaissances se réduisaient au marquis de Herrera, un clerc de consulat, don Miguel Lopez, de Asebedo et un ecclésiastique, don Marcos Aniano Gonzalez, son compatriote, qui se trouvait accidentellement à Madrid, et qui, récemment ordonné prêtre, était malade et alité dans la petite rue de Ita.

Munoz s'adressa à ce dernier, et lui offrit une chapellerie d'honneur s'il trouvait le moyen de les marier et de confesser la reine, qui ne se fiait pas aux gens de la royale chapelle.

On essaya de demander des licences au patriarche, qui, sur ce qu'il apprit de la vie relâchée du jeune ecclésiastique, et soupçonnant quelque mystère de la part des intermédiaires, refusa nettement. L'évêque de Cuenca à qui l'on s'adressa ensuite, comme diocésain de Gonzalez, refusa de la même manière. Mais le cas était si pressant qu'avant l'arrivée de son refus on s'était adressé au nonce de sa sainteté, le cardinal Tiberi. Il résista d'abord avec sa finesse italienne, prétextant que le solliciteur était bien jeune; mais sur une nouvelle instance, et sur une lettre autographe de la royale fiancée, il accorda la licence pour une seule fois. Ces affaires se traitèrent du 25 au 27 décembre.

Le 28, à sept heures du matin, dix jours après la connaissance, fut célébré le mariagemorganitiquede dona Maria-Christine de Bourbon avec don Fernand Munoz, par le ministère du prêtre don Marcos-Antonio Gonzalez, et en présence des témoins don Miguel Lopez Asebedo et le marquis de Herreros; le prêtre avait pour assistant Aciselo Ballesteros, et Teresa Valcarcel eut connaissance du mariage, ainsi qu'une fille du service privé nommée Antonia. Munoz ne tarda pas à surveiller ceux qui étaient dans son secret, et à éloigner ceux qui l'inquiétaient. La Valcarcel fut enlevée à Bayonne par un escribano qui témoignerait de son intrigue; son amant Nicolas Franco, élevé au grade de lieutenant-colonel, fut envoyé à Jorca, et le gentilhomme Carbonnel fut forcé de partir pour l'Andalousie.

Christine, qui ne pensait qu'à jouir à son aise de son nouvel époux, reconnut dans certains cercles courtoisanesques pour Ferdinand VIII, préférait la solitude des résidences royales. Le 15 mars 1834, elle alla à Aranjuez, d'où elle vint le 11 juin à Carravanchel, sous prétexte que le choléra s'était déclaré à la Caroline, et le 28 du même mois elle passa subitement à la Granja, parce que le choléra était à Mora.

De la Granja, elle vint ouvrir les cortès le 24 juin, et l'on remarqua son extraordinaire embonpoint, nonobstant les moyens employés pour le dissimuler. Le même jour, elle alla coucher au palais de Rio-Frio; elle y fit quarantaine jusqu'au 19, et retourna à la Granja, où se

pays, nous ramène malgré nous à 1815 et nous met en présence du ministre de la guerre, dénonçant le tyran dont il avait suivi les aigles et reçus les bienfaits, du publiciste cherchant la France à Gand, de l'académicien prodiguant aux rois alliés les fleurs de son éloquence.»

Le *Courrier Français* fait remarquer que les journaux anglais qui adressent au parti national en France les plus ignobles injures, célèbrent à l'envi les vertus de M. Guizot. « M. Guizot n'est pas autre chose que le mandataire de la coalition auprès de nous. Le ministère d'aujourd'hui est forcément le missionnaire de l'étranger.»

Le *Capitole* et le *Commerce* expriment la même opinion. « M. Guizot, dit le *Commerce* est un homme d'émigration, il doit toute sa fortune au désastre de Waterloo. Si la France n'eût pas été vaincue, M. Guizot cessait d'être français.»

« L'étranger sera content, dit le *National*, la question d'Orient est finie. Nous l'avons enfin ce ministère qui est chargé de donner gain de cause à lord Palmerston! Vous demandiez une réponse au canon de Beyrouth, une réponse aux insolences des journaux anglais, aux insultes publiques faites à notre drapeau tricolore!... Eh! bien, la réponse, la voici. L'homme qui doit correspondre avec l'étranger, celui qui doit conserver dans leur pureté l'éclat de vos couleurs, il s'appelle Guizot! Ce nom est-il nouveau pour vous? La garde nationale et le peuple de Paris se rappellent-ils avoir vu les rues de la capitale inondées de Prussiens et de Pandours? Eh! bien les affaires de l'état sont aujourd'hui remises à l'homme de Gand qui se réjouissait de votre défaite... »

« Sapolitique est la politique du cabinet; dans cet amalgame de noms usés, de médiocrités impuissantes, lui seul a la pensée et la passion. Lord Palmerston lui donnait hier, dans le *Morning-Chronicle*, un certificat d'estime. L'Autriche et la Prusse se sont réunies hier pour contresigner son avènement; 1815 se relie à 1840, les traités d'alors à l'insolent traité du 15 juillet. M. Guizot est au sommet du pouvoir. Le ministère de l'étranger est constitué.»

Le nouveau ministère se présentera dans quelques jours devant les chambres et déjà il est frappé de la réprobation générale. Si le parlement le repousse, ainsi qu'il faut le croire, espère-t-on qu'il se retirera devant la majorité? Non, il ne faut pas s'y attendre. Il dissoudra la représentation légale. Et pendant que l'absence de la chambre lui laissera le champ libre, il procédera aux coups d'état et aux réactions dont nous menaçons depuis quelques jours les organes du Château. Et pendant ce temps le traité du 15 juillet s'accomplira. L'honneur de la France va couler par tous les pores.

Patriotes! Serrons nos rangs, car la patrie est en danger!

La situation actuelle inspire au *Précurseur de l'Ouest* les réflexions suivantes :

« La crise ministérielle qui vient de se produire soulève, à juste titre, les inquiétudes générales du pays, et fait naître dans tous les esprits des préoccupations plus graves que les faits du même genre n'en avaient jusqu'à présent excités.

« C'est qu'en effet au point où nous en sommes venus, tout le monde commence à distinguer clairement les chances terribles vers lesquelles on nous entraîne dans cette périlleuse voie!

« Les hommes et les choses s'offrent sous l'aspect de plus en plus net qui leur convient; les masques tombent, les ambiguïtés cessent, les artifices deviennent impossibles. Les événements nous encerclent tous dans les termes d'une effrayante imminence.

« Il n'y a que trois moyens de résoudre les questions : les transactions; les réactions et les révolutions. N'est-ce pas là un des axiomes les plus incontestables et les plus incontestés de la politique?

trouvait ses filles. La brusque nouvelle de l'apparition du choléra à Ségovie la fit partir en hâte le 29 août pour la royale résidence où elle se retrancha, et s'environna d'un cordon armé, profitant de la rigueur sanitaire pour n'être point vue pendant les derniers mois de sa grossesse.

Le 16 novembre 1834, onze mois après avoir connu Munoz, entre onze heures et minuit, elle donna le jour à Gertrude-Magna-Victoria, assistée de dona Eusebia, sa belle-mère, avec un bonheur tel, que neuf jours après, le 26, elle passait déjà en revue à la Florida le 2<sup>e</sup> escadron des gardes, qui allaient combattre en Navarre pour sa fille légitime.

Dans la même nuit de la délivrance, don Louis, l'administrateur de la résidence, et le médecin chirurgien don Jean Castello Yroca, emportèrent la nouvelle-née dans une voiture fermée, par la porte qui fait face à Las Rosas, et la consignèrent près de Madrid à la dame Castaneda, veuve de Villamil, administrateur de la Granja (1). Cette dame se fixa le printemps suivant à Ségovie avec l'enfant et une nourrice pour être près des parents alors en voyage. L'italien Domingo Ronchi et son compatriote Anas furent mêlés aussi à ces mystères.

L'année suivante, les mêmes actes et les mêmes scènes se répétèrent. Le 4 mai 1835, la cour alla à Aranjuez, d'où la reine vint le 29 fermer les cortès, et où elle retourna le même jour. Le 8 juillet, elle revint à Madrid plus isolée et avec plus de circonspection que la première fois. A cet effet, il parut le 17 du même mois une ordonnance royale du marquis de Valverde, majordome mayor, qui supprimait les baise-mains généraux, par contumace, disait-on, pour les personnes obligées d'y assister. Au palais, on comprit bien ce que cela voulait dire, vu l'état de grossesse où se trouvait S. M.

Tous les soirs, Christine et Munoz allaient de la Granja à la maison de campagne de Quita Pesares; et, en même temps, la gouvernante Castaneda s'y rendait de Ségovie dans une bonne voiture, avec la nourrice et l'enfant. Et là, les époux embrassaient les délices de leur

(1) Nous croyons qu'il y a ici une erreur de nom : Dona Tadea Gastaneda, maintenant à Santander ou au chantier de Guarmizo, était mariée avec D. Jacob Vilanova y Jordan, avocat et administrateur de la Granja. Nous croyons qu'en novembre 1834, D. Jacob vivait encore. La raison en est que, n'ayant jamais eu d'enfant durant ce mariage, il écrivit en 1834 à son ami, aujourd'hui médecin à Santander, pour lui faire part de la grossesse de sa femme et pour le prier de lui procurer une nourrice pour l'enfant qui allait naître; et effectivement, la nourrice qui vint paraissait des montagnes de Santander. Dona Tadea n'a pas eu d'enfant. Cependant, pendant quelque temps, une petite fille passa pour la sienne; et cette enfant, si nous sommes bien informés, s'appelait aussi, par une singulière coïncidence, Victoria.

« Or, à cette heure, le système de transaction plus ou moins large, plus ou moins complet, plus ou moins satisfaisant personnifié en M. Thiers, succombe aux difficultés que ses développements, tout modérés et tout timides qu'ils aient été, ont rencontrés; les conditions de moyen terme sont rompues et répudiées.

« Où allons nous donc?

« Le pouvoir tend évidemment à la réaction; il n'a pas désormais d'autre but possible.

« La réaction, aujourd'hui, c'est au dedans l'affaiblissement et la ruine des garanties constitutionnelles, la subalternation du parlement à la couronne, la presse baillonnée par l'intimidation, la France livrée à la merci des appétits, des cupidités et des ambitions des courtisans et des favoris; au dehors, c'est la paix à tout prix, c'est le sacrifice de nos intérêts et de notre honneur, c'est la compromission matérielle et morale, par l'isolement et par l'humiliation, de notre existence nationale.

« Une telle politique ne peut pas s'accomplir sans provoquer de vives résistances. Alors c'est la lutte avec tout ce qu'elle a de plus âpre, de plus ardent et de plus inconciliable. D'un côté, nous entrons dans la réaction; de l'autre, nous nous trouvons sous le coup des éventualités parallèles que peut faire surgir le débat placé sur un pareil terrain.

« Voilà le sens de la crise actuelle; ce qu'il en adviendra, il est difficile de le dire précisément, mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle se manifeste avec un caractère aussi peu rassurant que possible.

Le 14 juillet 1815, une ordonnance du roi a nommé M. Guizot secrétaire général du ministère de la justice. 10 jours après, le 24 juillet, était signée l'ordonnance royale qui renvoyait devant un conseil de guerre Ney, Labédoyère, les deux frères Lallemand, Drouet-d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Mouton Duvernet, Grouchy, Clausel, Laborde, Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette, etc; la même ordonnance enjoignait au MARECHAL SOULT de sortir dans trois jours de la ville de Paris, et le mettait sous la surveillance de la haute police!

M. Guizot arrive au ministère, et pour peu que Dieu prête vie à ce nouveau cabinet, M. Guizot, le héros de Gand, sera chargé de recevoir les cendres de Napoléon, de saluer et de fêter les dépouilles du soldat qui vainquit et humilia si long temps tous les rois de l'Europe conjurés contre la France. Or, citons à ce propos des extraits du *Moniteur de Gand*, et l'on verra s'il est possible, à moins qu'il ne foule aux pieds toute pudeur, que M. Guizot figure à la cérémonie de la translation des cendres de Napoléon à l'hôtel des Invalides. Voici ce qu'il écrivait :

14 avril. Le *Genseric*, l'*Attila* est prêt à donner à ses soldats le signal du massacre et du pillage. *Ce meurtrier de l'espèce humaine* a été mis hors des droits de l'humanité; l'Europe a maudit ce *flibustier ingrat, parjure et féroce.* »

« 21 avril. — Napoléon a fait chanter la *Marseillaise* dans les spectacles et répéter en cœur ce refrain qui animait au carnage les septembriseurs! Comment persuader à des hommes mariés, pères de famille, d'aller défendre la cause de l'*usurpateur* contre le souverain légitime, du plus *abominable* des tyrans contre le meilleur des rois! »

19 mai. — Louis XVIII veut la liberté, c'est lui qui vous la donne; le *brigand qui lui a volé son trône* pour quelques jours n'a pas même eu l'adresse de vous tromper.

21 juin. — La nouvelle de Waterloo. — L'audace de l'usurpateur, son plan d'agression médité avec une longue réflexion, exécuté avec cette dévorante activité qui le caractérise et que redoublait la crainte d'un irréparable revers, la *rage féroce* de ses complices, le *fanatisme* de ses soldats, tout a cédé au génie du duc de Wellington, à cet ascendant de la *véritable gloire* sur une *détestable* renommée!... (National.)

union dans le lieu même où, deux années auparavant, ils s'étaient communiqué leur audacieux projet. Cette entrevue quotidienne, le grand train de la gouvernante de la petite Victoria, les gardes qui exploraient le chemin avant que la voiture sortît de Ségovie, et mille autres incidents mal dissimulés rendirent tellement publique la royale maternité, que les enfants même l'appelaient sur son passage la fille de la reine.

Le 14 août, Christine assista à un grand conseil de ministres et de grands d'Espagne que Toreno tint à Madrid lors du soulèvement des provinces, sacrifice qui coûta à la reine, vu l'état avancé de sa seconde grossesse. Le 14 septembre, elle retourna se cloître au Prado, sous prétexte que le curé Mérimo s'était approché de Soria, et elle se proposa une retraite encore plus rigoureuse que l'année précédente. Ni les dames ni les gentilshommes ne furent admis à la voir pendant long temps, et les enfants eux-mêmes eurent plus d'une fois le même sort, à la grande colère de sa sœur.

Cet automne-là, Christine donna le jour à un enfant mâle qui fut bientôt conduit à Paris avec sa sœur. Cette commission fut confiée à son oncle don Juan Munoz et au curé don Juan Gonzalez Caboreluz, oncle du confesseur, qui, grâce à la faveur de son neveu, était secrétaire de la bibliothèque royale, et qui est maintenant directeur de la reine Isabelle.

Le voyage se fit en janvier 1836, et l'on prit pour prétexte une commission de livres donnée par la bibliothèque à Caboreluz. Une maison de commerce d'Aranjuez bien connue a payé les dépenses des enfants de la reine à l'étranger. Lors des événements de la Granja, 1836, le mécontentement éclata contre Munoz et la camarilla, et l'on entendit même plus d'un cri de mort proféré contre eux. On echa les plus signalés, et l'époux de Christine fut sauvé mystérieusement, le 13, par les conduits souterrains des fontaines, grâce au concierge de la résidence, Denis Arias. Il alla se cacher à Madrid. Dès-lors on ne l'a plus vu en public avec la reine, et dans le palais même il s'est réduit à une obscurité complète dans l'appartement que nous connaissons sous le nom de cage de Munoz.

A la mi-avril 1839, Christine fit une fausse couche; c'était une fille. Depuis on a redoublé de précautions et de mystères; nous ne savons plus rien de positif.

Une intimité si constante, tant d'embarras, d'accouchements, de confidents, tout cela, disons-nous, n'a pu rester bien secret, et les ministres n'ont pas dû l'ignorer. Quoique l'adulation et la timidité leur scellaient mille fois les lèvres, il y eut deux occasions dans lesquelles les conseillers de la reine se déterminèrent à lui toucher cette corde : en 1834, le cabinet se réunissant dans ce but, pour traiter ce sujet si important pour le sort du pays et pour la reine Isabelle; mais on traita cela avec un verbiage et des plaisanteries d'écoliers. Il s'agis-

Un banquet patriotique a eu lieu dimanche dernier au Mans. M. Garnier-Pagès, député de cette ville, n'ayant pu y assister, la présidence a été dévolue à M. Michel (de Bourges) qui a prononcé un discours plein d'énergie dont nous citerons les passages suivants :

« Messieurs, les circonstances sont solennelles : si nous ne relevons pas la tête pour parler un langage haut et ferme, nous deviendrons, nous, les complices de ceux qui ont osé écrire que les traités de 1815 étaient des traités glorieux. Et prenons-y garde, messieurs, c'est en acceptant ainsi tous les faits accomplis que lentement et paisiblement on descend dans l'abîme de la servitude. On se croit libre encore, on s'entretient dans ce doux rêve, et, quand on se réveille, on s'aperçoit trop tard qu'il n'y a plus de liberté, plus de nation.

« Oui, il faut parler sans cesse et de notre gloire et de notre honte. Laissons au discours de la couronne les aménités de langage, en réponse aux insolences de Palmerston; laissons aux faiseurs de protocoles le soin de rajuster avec des délicatesses de style les lambeaux de notre drapeau national, déchiré par le canon de Beyrouth; mais nous, faisons entendre un langage énergique, ou plutôt pleurons l'impuissance de nos paroles; car enfin, en 1792, on chantait la *Marseillaise*, mais, à la frontière, le bruit du canon portait aux extrémités du monde le refrain de l'hymne national. Qu'est ce à dire? Sommes-nous dégénérés, messieurs? Cette jeunesse ne vaut-elle pas celle de nos pères? Non, jamais je ne consentirai à proférer ce blasphème.

« Que s'agit-il donc de faire, messieurs, pour rendre la nation digne d'elle-même? Il faut la reconstituer; il faut recourir aux grands principes de 1789... »

« J'aurais voulu pouvoir borner là mes paroles; vous le savez, messieurs, partout où j'ai eu l'occasion de m'exprimer, ma voix a été pacifique, modérée, car la force cesse d'être elle-même quand elle se sépare de la modération. Mais, en quelques jours, il s'est fait un grand changement dans les esprits et dans les choses. Comment serions-nous aujourd'hui modérés dans notre force? Le gouvernement est-il modéré dans ses concessions? Quoi! en 1840, un ministère aura osé proclamer qu'il n'y a de salut pour notre France que dans l'alliance des habits bleus avec les habits rouges! Il aura osé dire que le salut de Rome est dans l'amitié de Carthage! Il aura dit qu'il fallait accepter avec une religieuse fidélité les traités de 1815! Et nous ne profiterions pas de l'occasion qui nous est offerte de protester contre ses étranges maximes! Ah! messieurs, savez-vous bien ce que sont ces infâmes traités de 1815?

« La France avait porté sa gloire aux extrémités du monde; elle avait gouverné l'Europe pendant quatorze années; elle s'était rendue puissante par les seules alliances qui lui conviennent, les alliances avec les peuples libres. Mais après les jours de gloire, vinrent les jours de revers... Messieurs, je ne veux pas outrager les cendres auxquelles on prépare un hommage solennel, mais, il faut bien le dire, la liberté fut méconnue, et la liberté se venge toujours de ceux qui la méconnaissent. Alors vinrent les disgrâces et les désastres; alors se forma la sainte-alliance des rois : on vit accourir, dans un congrès fameux, Nesselrode, Metternich, Wellington, et qui de plus, messieurs? Talleyrand. Ils firent entre eux l'énumération de nos forces, et savez-vous quel était notre bilan? Par conquête ou par alliance, nous avions étendu notre empire sur quarante millions d'hommes! Et que firent-ils de ce peuple immense, nos magnanimes alliés? Ils se le partagèrent comme le bétail d'une métairie; ils s'adjugèrent ce vaste domaine sans consulter les peuples. Et à la France, que lui donna-t-on? une couronne de forteresses sous la tutelle de Wellington, devenu maréchal de France! Ce pays qui s'étendait des flots d'azur de la Méditerranée aux vertes rives du Rhin, ils le resserrèrent dans une étroite limite, non pas la limite de 1792, mais la limite du 1<sup>er</sup> janvier 1790. Et ces glorieuses alluvions que le torrent de la révolution et de l'empire avait incorporées à notre territoire, ils les en détachèrent violemment. Et voilà ce qu'on veut que vous proclamiez glorieux! — Pour moi, que ma langue s'attache à mon palais, et que je sois maudit, si jamais il s'échappe de ma bouche un mot en faveur de ces ignominieux traités. (Sensation prolongée.)

« Eh bien! voilà précisément où nous en sommes. Depuis 1830, c'est l'esprit du congrès de Vienne qui a présidé au maintien de ces traités; c'est Talleyrand qui a conduit notre politique, et quand, à la veille de descendre dans la tombe, il voulut léguer à ses élèves une dernière leçon, on les vit le porter pieusement au seuil de l'Institut et recueillir les sons qui s'échappaient de sa bouche flétrie, et laissez les accents d'un divin oracle! et vous savez, messieurs, s'il a laissé des élèves dignes de lui! L'esprit de ces traités, dis-je, vit encore : Palmerston n'est que Castlereagh ressuscité; whigs et tories, croyez-moi bien, sont également ennemis de la France; quiconque ne comprend pas cela est un ignorant ou un fourbe (Sensation.)

« A cette déplorable situation, il faut, messieurs, trouver un remède, et ce remède, le voici. Appelez la nation, demandez-lui, ce qu'elle sent, ce qu'elle veut. Si demain on pouvait consulter le pays, si l'on mettait aux voix la question de la paix ou de la guerre, se trouverait-il un seul homme qui osât voter pour la paix! et cependant, messieurs, rien ne nous dit que la chambre, produit du monopole électoral, se prononce pour la guerre... Cela ne suffit-il pas pour nous faire proclamer la nécessité de la réforme électorale?

« Invoquons cette réforme, invoquons-la sans relâche. Point de découragement! de la fermeté, de l'habileté, et, je vous le répète, ne nous pressons pas trop : la carrière est longue; si ce n'est nous, nos

sait de savoir lequel des ministres porterait la parole à S. M., et chacun déclina la commission pour ne pas lui déplaire. Martinez de la Rosa prétendait renvoyer la balle à Zarco del Valle, qui, comme général militaire, saurait, sans offenses, toucher une matière si délicate. Zarco refusait, en soutenant que l'autorité jésuitique de Garelli était plus appropriée à la circonstance. Le ministre de grâce et justice affirmait de son côté que personne n'était plus propre à parler d'amour qu'un poète romantique.

Garelli et Zarco del Valle, qui successivement firent à Christine quelques ouvertures à ce sujet, furent promptement renvoyés. Leurs successeurs se sont abstenus de matières si transcendantes, trahissant à la fois et leur reine Isabelle et leur patrie.

Le mariage de Christine avec Munoz a attiré sur l'Espagne des malheurs d'une gravité telle qu'aujourd'hui même ils sont sans remède. Une sensualité corrompue et de basse extraction a infecté les salons du palais. Une famille sans éducation et sans savoir s'est emparée de la volonté de la reine, et la camarilla est tombée dans ce que la société a de plus vil et de plus stupide. L'innocente Isabelle ne sait, à dix ans, ni lire ni écrire; elle n'a aucun maître d'aucun genre, et, avec la familiarité et l'apprentissage des Munoz, il faudra la marier d'ici à deux ans. Une malheureuse débauchée, voilà, certes, une société bien propre à former une reine d'Espagne.

La camarilla est composée ainsi qu'il suit, savoir : Les parents de Munoz, leur fille Alexandrine, camériste; don Joseph Munoz, comptable du patrimoine; don Marcos Aniano Gonzalez, confesseur de S. M., chapelain d'honneur, administrateur du Bon Succès, prébendé de Lérida et doyen de la Havane; don Juan Gonzalez Caboreluz, *afancesado*, gouverneur de la reine Isabelle; don Serafin Valero, fils du magistrat de Tarancon, administrateur de Vista-Alégre; don Miguel Lopes Acebedo, directeur de la Monnaie; don Antonio Garcia del Castillo, *afancesado*, administrateur de la Casaca Campo (villa royale) del Alcazar de Séville, etc. : l'ex-jésuite Munoz et d'autres du même acabit. Une reine qui vit dans cette société-là, qui fait cas de pareils gens; qui joue et mange avec eux le patrimoine de sa fille, une telle reine peut-elle convenir au trône et à l'état?

L'avidité qui s'associe à ce genre de vie est effrayante; dilapidation de joyaux, de tableaux, d'objets précieux; vente de tout ce qui dans les palais pouvait être converti en argent, négociations scandaleuses au nom du trésorier Gavisia; vénalité et corruption pour recevoir de grosses sommes des ministres et de tous les contractants, tout cela nous l'avons vu, nous l'avons touché du doigt. L'affaire du *Mercur*, qui a soulevé tant d'indignation contre Torreño, n'a pas moins rapporté à Christine qu'à lui, et c'est pour cela qu'on ne saura jamais la vérité sur cette sale affaire.



enfants profiteront de nos efforts et recueilleront la liberté pour héritage; laissez à l'épi le temps de mûrir; mais veillez sur lui avec nous...

Elections de la garde nationale.

Toutes les élections sont importantes; c'est par elles que se manifestent les vœux et la volonté du peuple; elles sont l'expression légale de sa souveraineté.

Toutes les élections n'ont pas, il est vrai, la même valeur; celle qui crée un député, peut avoir sur les destinées de la patrie une toute autre influence que celle d'un conseiller d'arrondissement ou même d'un officier de la garde nationale; mais, grâce à nos lois, les élections qui sont par leur objet moins considérables que les autres, tirent leur importance du nombre des citoyens appelés à y concourir.

A ce point de vue, et lors même que la nomination des officiers de la garde nationale serait un résultat indifférent, les élections qui vont avoir lieu aujourd'hui mériteraient encore toute l'attention et tout le zèle des personnes qui croient sincèrement à la souveraineté du peuple. Ni les élections politiques, ni celles de département ou d'arrondissement, ni les élections communales n'appellent un aussi grand nombre de citoyens à exprimer leurs vœux d'une manière légale et significative que les élections de la garde nationale; c'est par elles, et par elles seulement qu'il est permis à beaucoup de Français d'exercer un droit politique.

Le choix des officiers de la garde nationale mérite seul d'ailleurs tous les efforts des patriotes, et il emprunte aux circonstances actuelles une nouvelle gravité. La garde nationale est, d'après nos lois, le peuple lui-même constitué et armé; c'est elle qui est appelée à protéger et à défendre les droits que la révolution nous a conquis. Que des désordres éclatent dans une localité, les baïonnettes intelligentes de la garde nationale sont appelées à intervenir; si l'ennemi envahit le territoire français, la garde nationale doit aider et soutenir l'armée régulière. Elle est destinée surtout à exercer dans les temps de crise et dans les temps difficiles une influence décisive.

Nous invitons donc les patriotes à se porter avec zèle aux élections des officiers de la garde nationale. Qu'ils nomment des hommes fermes, énergiques, sur lesquels on puisse compter en tout temps et surtout dans les circonstances critiques; des hommes incapables de composer avec l'ennemi ou ceux qui voudraient exciter pour son compte la guerre civile; qu'ils choisissent des hommes dévoués aux principes de la révolution, puisque c'est la révolution qui est menacée. Que les élections de la garde nationale montrent enfin, par les choix qui seront faits, que le peuple français est debout, décidé, si le gouvernement l'abandonne ou le trahit, à défendre, par lui-même et au prix de tous les sacrifices, sa nationalité.

Conseil municipal de Nevers.

Séance du 31 octobre 1840.

M. le maire préside la séance.

Dix-neuf membres sont présents.

Sont absents MM. Thomas, Jacquinet, Roubet et Carymentrand, qui font parvenir au conseil les motifs de leur absence, et sans excuse, MM. de Montcorps, de Raffin et Leblanc-Laborde.

La parole est donnée à M. Paultre, rapporteur de la commission chargée de réviser le tarif des droits de place. Bien que la commission ait signalé la possibilité de soumettre à un droit les laitiers qui circulent soit dans le marché, soit au dehors du marché, pour vendre leur laitage, et les voituriers qui laissent stationner leurs voitures chargées ou déchargées sur la voie publique, le conseil s'est prononcé contre l'impôt qui serait résulté du vote d'un droit quelconque, tout en laissant à l'administration le soin de veiller à l'exécution des règlements de police en ce qui touche le stationnement des voitures déchargées dans les rues.

M. Lemoine fait aussi un rapport comme membre de la commission instituée à l'effet d'examiner de quelle réforme peut-être susceptible le régime alimentaire du collège. Ce qui a donné lieu à la nomination de cette commission, c'est que le prix de revient de la nourriture de chaque élève pour le collège de Nevers dépasse 90 c., tandis qu'il est seulement de 71 c. à Orléans, de 70 à Clermont, de 66 à Moulins et de 65 à Bourges. Il résulte du rapport de M. Lemoine que cette différence tient uniquement à deux causes: la cherté des vivres à Nevers et l'excellence du régime alimentaire adopté par le collège. La commission ne peut rien à la première et ne veut rien contre la seconde. Le conseil entrant pleinement dans la pensée de la commission et sans vouloir modifier en rien un système d'alimentation qui place le collège de Nevers, au premier rang, se borne à décider:

1° Que la fourniture de la viande sera faite, non par adjudication, mais sur marché amiable, aux conditions de prix et de qualité que le bureau d'administration jugera les plus favorables;

2° Que le vin sera acheté après les sous-tirages de mars, après que les propriétaires auront été appelés à fournir leurs échantillons; et que la provision sera renouvelée par quart;

3° Que les fournitures de grosse épicerie se feront sur le pied de l'adjudication qui a été faite de ces mêmes denrées pour l'hospice, et que la préférence sera donnée au fournisseur actuel.

Les autres fournitures sont déjà mises en adjudication. La ferme des droits de halle qui jusqu'à présent a été l'accessoire de la ferme des droits d'abattoir, expirant le 1er janvier 1840, M. le maire est autorisé à traiter amiablement pour la prolongation de cette ferme, jusqu'à l'époque où le nouvel abattoir dont les plans sont adoptés, sera mis en activité.

La séance est levée.

Conseil général de la Nièvre.

Procès verbal des séances.

Suite et fin.

Procès-verbaux du Conseil.

Le Conseil ordonne que les procès-verbaux seront textuellement imprimés. Il sera passé à cet effet un article au budget de 1841.

Album du Nivernais.

Dans la dernière session, le Conseil avait autorisé M. le Préfet à souscrire pour douze exemplaires à répartir dans les principales villes du département.

Sur la proposition d'un membre, le Conseil autorise M. le Préfet à souscrire pour treize nouveaux exemplaires, de sorte qu'il en soit envoyé un dans chaque chef-lieu de canton.

M. le Préfet sera autorisé à prendre la dépense qu'occasionnera cet article en sus des allocations du budget sur les bonis de 1841.

Conseiller de Préfecture, faisant fonctions de Secrétaire-Général. Il avait été accordé à M. le Conseiller de Préfecture, faisant fonctions de Secrétaire Général, une somme de neuf cents francs, non-seulement pour le récompenser du zèle éclairé et de l'exactitude qu'il apporte dans les affaires du département, mais encore pour les peines extraordinaires que lui donne le classement des archives. M. le Ministre a annoncé qu'il n'autoriserait point cette allocation telle qu'elle avait été faite dans les précédents budgets, au chapitre Archives du Département. Le Conseil s'étonne qu'il ne puisse récompenser convenablement le zèle et les travaux extraordinaires d'un fonctionnaire. Il s'en étonne d'autant plus que M. le Ministre autorise sans difficulté, pour les Evêques et les ecclésiastiques des allocations semblables, d'où vient cette différence?

Quoi qu'il en soit, le Conseil retranche la somme du chapitre des Archives; mais il reporte la même somme dans le budget facultatif, 2e section, sous le chapitre 19, et il espère que par un retranchement au moins fâcheux, M. le Ministre ne le forcera point à retrancher toutes les allocations du même genre pour rétablir l'égalité devant la loi qui aurait été blessée par M. le Ministre.

Répartition des fonds communs.

Lorsque le Conseil général, sur la foi du texte de la loi et des promesses des organes du Gouvernement, avait réclamé une part proportionnée à ses besoins dans le nouveau fonds commun, il espérait avec confiance que sa demande serait accueillie, et croyait, en présence de tous ses sacrifices, avoir droit à une allocation plus forte que la modique somme de 5,000 fr. accordée en 1840.

Mais il renouvelle sa demande et croit avoir des droits à être écouté, si l'on considère et les sacrifices qu'il a faits, et la position dans laquelle il se trouve.

Table with 2 columns: Description and Amount. It shows expenses for 1837-1840 for roads and art works, totaling 2,849,954 76.

Pour cela il a fait deux emprunts, l'un de 660,000 fr. l'autre de 627,000 fr.

Enfin le Préfet et l'ingénieur précédents ont poussé les travaux avec tant de vivacité que le département est en déficit, et se trouve obligé d'arrêter ces travaux.

Il a donc droit à l'intérêt du Gouvernement et à une allocation, dans le fonds commun, plus forte que par le passé.

Bonis de 1840.

Avant de passer à la fixation du budget de 1841, le Conseil décide que le chiffre et l'emploi des bonis présumés de 1840, sont réglés comme il suit:

Table with 2 columns: Description and Amount. It lists 1st section (6,000), 2nd section (2,000), 3rd section (4,300), and miscellaneous expenses (1,500), totaling 13,800.

C'est 1000 francs d'augmentation à raison de l'ajournement de la confection de la carte du département.

Emploi du boni.

Table with 2 columns: Description and Amount. It lists expenses for prison works, repairs, paving, indemnity, and armaments, totaling 13,424 95.

Le surplus des bonis sera imputé sur les routes départementales. Par suite de ces modifications le budget de 1840 est rectifié comme ci-après. (Voir les comptes.)

Budget départemental pour l'exercice 1841.

Sur la proposition de M. le Préfet, après avoir entendu le Rapport de la commission des finances, et après discussion sur chacun des articles, le budget général du département, pour l'exercice de 1841, est arrêté de la manière suivante. (Voir le budget.)

Chefs de cantonniers et piqueurs.

VŒUX GÉNÉRAUX.

Le Conseil émet le vœu que les chefs de cantonniers et les piqueurs soient admis à constater les contraventions en matière de roulage. Ce sont pour ainsi dire des factionnaires placés sur les routes et auxquels les contraventions peuvent le moins échapper.

Canal de jonction entre la Loire et le canal latéral.

Le Conseil renouvelle le vœu qu'il a déjà exprimé, de l'établissement à Nevers et à Decize de communications du canal latéral à la Loire.

Cette mesure est sollicitée par l'intérêt général du commerce et celui du canal, aussi bien que par celui des villes de Nevers, de Decize et des autres parties du département.

Loire.

Le Conseil général appelle l'attention de l'administration sur la Haute-Loire. En diminuant la largeur démesurée de ce fleuve, on obtiendrait un double résultat; amélioration de la navigation, conquête d'une grande étendue de terrains, dont le prix de vente couvrirait une partie de la dépense.

Droit sur les bestiaux.

Renouvelant le vœu qu'il a déjà émis dans plusieurs de ses sessions, relativement au droit qui frappe les bestiaux étrangers à leur entrée en France, le Conseil en demande le maintien.

Loi sur les formalités à observer pour la vente des biens des mineurs.

Le Conseil demande la révision des lois concernant les partages et vente des biens des mineurs, afin d'éviter, dans l'intérêt de ceux que la loi a voulu protéger, l'inconvénient déplorable de voir souvent leur faible patrimoine absorbé par les frais ou par la multitude des formalités.

Il y aurait à voir si l'on ne pourrait pas, comme en Belgique, confier ces opérations aux juges de paix, au moins pour les successions peu considérables.

Délits forestiers.

Considérant que les délits forestiers se multiplient d'une manière déplorable; que le plus grand nombre de ces délits échappent à la constatation légale, par la difficulté de la faire; que les cercliers, vanniers, vendeurs d'échalas pour les vignes, ou de bois à brûler, se montrent avec audace, portant ou conduisant des bois verts provenant de leurs délits, le Conseil a déjà émis, dans plusieurs sessions, le vœu de voir convertir en article de loi à insérer au code forestier, la proposition qui suit:

» Tout individu trouvé dans les chemins ou dans les champs emportant ou conduisant des bois verts, est présumé délinquant, s'il ne justifie les avoir légitimement acquis. » Il reproduit avec instance le même vœu.

Octroi de Paris.

Le Conseil général ayant pris connaissance d'un mémoire adressé à M. le Ministre de l'intérieur, par les propriétaires et marchands de bois, pour l'approvisionnement de Paris, à l'effet d'obtenir une modération sur le taux excessif du tarif de l'octroi de Paris, sur les bois de chauffage, s'associe avec instance à la juste réclamation des pétitionnaires, parce qu'il est vrai que ce surcroît de dépenses n'est pas supporté par la consommation mais par la propriété; la valeur vénale de la marchandise, qui n'est autre chose que le produit naturel du sol, ne pouvant dépasser une certaine limite, il est évident que les charges dont on la grève en diminuent le prix, et causent alors un préjudice notable à la propriété.

Cet excès de charges portant un préjudice analogue au commerce, il résulterait de cet état de choses, s'il était prolongé, découragement parmi les propriétaires de bois, diminution dans la quantité de bois destinée à l'approvisionnement de la Capitale, et trouble dans toutes les industries manouvrières, qui ne vivent que de l'exploitation des forêts.

C'est pourquoi le Conseil émet le vœu qu'il plaise à M. le Ministre de l'intérieur intervenir pour obtenir du Conseil municipal de Paris, une diminution du tarif de l'octroi sur les bois de chauffage.

Travaux publics.

Le Conseil général, préoccupé de la position de la classe ouvrière pendant l'hiver 1841, par suite de l'ajournement forcé des travaux sur les routes départementales, émet le vœu que M. le Ministre des travaux publics veuille bien allouer au département de la Nièvre la somme la plus forte possible pour les améliorations, redressements et achèvement de canaux sur les routes royales de la Nièvre.

Canaux.

Le Conseil réclame l'abaissement des droits sur les Canaux.

Administration départementales.

Le Conseil ne veut pas clore ses travaux sans rendre hommage à l'activité qu'a déployée M. le Préfet pour se mettre, dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis sa nomination, au courant des affaires du département, et à ne point laisser apparaître de lacune dans le mouvement de l'administration et les délibérations du Conseil.

Le Conseil vote également des remerciements à son Président et à son Secrétaire.

Clôture.

Tous les objets soumis à son examen étant épuisés, le Conseil déclare sa session terminée.

Le procès-verbal est lu et adopté séance tenante.

La séance est levée à onze heures.

Signé Bonneau du Martray, président, Archambault, Buteau, Brunier, Charbonneau, Doumet, le baron Charles Dupin, le marquis de Raigeourt, le comte de Moncorps, Frebault, Frossard des Rivières, Gillois, Givry, Gondier de Craye, Guillerault, Heulhard de Montigny, Imbart-Latour, Lallier, Le Rale, le comte Lepelletier d'Aunay, Pelletier d'Abon, Pernin, Pougault, Robert et Philippe Dupin, secrétaire.

On lit dans l'Univers:

M. de Laferté Champlâtreux, député de la Nièvre et gendre de M. Molé, a établi à Beyrouth une filature de soie. Des correspondances anglaises disent qu'il a travaillé avec ardeur à fomentier la première insurrection du Liban.

Hier la malle-poste venant de Marseille a éprouvé un accident dont les suites pouvaient être des plus graves. Le postillon ayant tourné trop à court l'angle de la rue d'Orléans, la voiture est venue se heurter contre le mur de la maison de M. Paultre, et trois chevaux ont été renversés par le choc. M. A. B... jeune (ficier de dragons s'étant élancé avec un courage et un sang froid admirables pour les empêcher de se blesser et les relever, la malle-poste a pu continuer sa route en traversant la ville.

Théâtre de Nevers.

La première représentation du Marché de Saint-Pierre ou l'Epave, grand drame nouveau, en 6 tableaux, à grand spectacle, avec musique, etc., etc., par MM. Benjamin Autier et Alexis de Comberousse;

Une première représentation des Six Ingénus, ou Comme l'Amour vient, ballet d'action pantomime nouveau en un acte, par M. ....

FAITS DIVERS.

— On lit dans le Courrier anglais:

» Des nouvelles reçues de Sainte-Hélène, à la date du 21 août, nous informent de l'arrivée dans cette île de la frégate française la Belle Poule, qui devait transporter en France les restes de Napoléon. »

— On lit dans le Commerce:

» Voici l'état complet des préparatifs que l'on fait pour la grande solennité qui va avoir lieu pour l'arrivée des cendres de Napoléon. Le maître-autel qui sépare le dôme de la nef est en démolition. Un catafalque immense s'élève au milieu du dôme, qui va être converti en chapelle ardente. La cour royale va être convertie en une tente immense pour contenir tous les assistants au service. On construit des piédestaux pour cent statues de grands hommes, qui borderont la route du convoi. Le corbillard est déjà en construction; il sera traîné par un nombreux attelage de chevaux blancs richement caparotés. Le sommet de l'arc-de-triomphe de l'Étoile va être surmonté par un quadrigé reproduisant l'apothéose de l'empereur. C'est un essai qui pourra recevoir son exécution. MM. Visconti, Comberousse et Hittorf conduiront tous ces immenses préparatifs, sous la direction du chef des beaux-arts, M. Cavé.

— Le deuxième projet du tombeau de Napoléon par Marochetti, destiné, comme on sait, à être placé sous le dôme des Invalides, est terminé. C'est une masse de granit percée sur les quatre faces de portes égyptiennes, fermées par des battants dans le goût de la Renaissance. Chacune de ces portes est surmontée d'un aigle. Au-dessous s'élève un piédestal, dont le socle porte quatre figures allégoriques, une sur chaque angle, tenant les emblèmes du pouvoir. Ce piédestal est ensuite surmonté de la statue équestre de l'empereur. On dit que M. Marochetti prépare un troisième projet.

— On parle d'une lettre de M. de Metternich arrivée récemment à Paris et écrite en allemand, dans laquelle se trouvent exprimés, dans les termes les plus énergiques, les sentiments de la plus vive irritation contre l'attitude prise par la France depuis le traité de Londres, et surtout contre les menaces de propagande. Cette lettre déclare que les quatre puissances ne feront à la France aucune espèce de concession, tant qu'elle ne changera pas d'attitude et de langage. (Univers.)

— Nous reproduisons plus haut, d'après le *Morning-Herald*, une dépêche de lord Palmerston à l'ambassadeur anglais à Constantinople, qui montre que nous avons bien jugé la folle obstination des puissances. Nous espérons que le *Journal des Débats* ne nous parlera plus des dispositions pacifiques de l'Europe à notre égard.

La note de lord Palmerston est du 15 octobre, postérieure par conséquent à celle de M. Thiers. Le ministère anglais recommande, dans le cas où Mehemet-Ali ferait promptement sa soumission, de le relever de la déchéance, en ce qui touche l'Egypte et de lui accorder l'hérédité de ce pachalik. Ainsi, l'on ne se contente plus du traité du 15 juillet. Par forme de concession, l'on prétend dépouiller encore Mehemet-Ali du pachalik de Saint-Jean-d'Acre qu'on lui avait concédé. La magnanimité des puissances ne saurait aller plus loin.

La note britannique, coïncidant avec la défense d'exporter des chevaux en France, qui est commune à tous les états allemands, nous donne la mesure de ce que l'on osera contre nous si nous laissons faire. Les puissances prennent maintenant le ton haut, mais hélas! ces menaces indécentes resteront impunies. C'est le maréchal Soult qui préside le conseil. (Courrier.)

— On parle depuis quelques jours, nous écrit-on de Paris, d'une abdication qui nous toucherait de très-près. Bien que nos renseignements ne nous permettent pas de garantir la véracité de ce fait, nous pouvons affirmer que cette nouvelle, qui circule dans plusieurs salons politiques, obtient de jour en jour plus de crédit. Nous avons entendu des personnes ordinairement bien informées indiquer le jour, assez rapproché, où cet événement devait être porté à la connaissance du public.

Mais, nous le répétons, nous n'avons aucune donnée authentique à cet égard, nous serions même porté à croire que ce bruit ne s'est

renouvelé qu'à l'occasion des récentes abdications de Guillaume 1<sup>er</sup> de Hollande, et de la régente d'Espagne. (Journal du Loiret.)

— Quel infernal génie plane donc sur notre triste colonie? Une enquête sévère n'ira-t-elle donc pas enfin à la source du mal? On écrit d'Alger, le 14 octobre, au Commerce.

« Une portion de la colonne du général Changarnier, qui avait escorté un convoi à Milianah, est rentrée en ville vendredi dernier ramenant 57 hommes valides, débris des 1250 laissés à Milianah le 11 juin; 200 ont été laissés dans les hôpitaux de Bouffarick et Donéra et 200 sont restés malades à Milianah, parce qu'ils n'ont pu supporter les fatigues du trajet. Cette garnison a perdu 700 hommes en quatre mois; elle manquait de tout; la farine qu'elle avait était avariée et remplie de vers; elle n'avait ni vin, ni eau-de-vie, ni sel; il paraît même que l'eau des puits avait été gâtée par les cadavres des juifs que les Arabes y avaient jetés, voyant que ces derniers ne voulaient pas quitter la ville. Il ne restait que onze bœufs, et l'on était au quart de ration depuis un mois; nos soldats seraient tous morts de faim si la moitié n'était pas morte de maladie. On croyait avoir laissé 60 mille rations de vivres, mais il paraît qu'il y a eu erreur, ou bien il s'en est gâté une bien grande quantité.

» La garnison a employé le premier mois à se fortifier; mais cinquante jours de *strove* l'on mise dans le plus triste état. Les hommes sont morts par suite d'enflures au ventre et aux cuisses: le quinine a bientôt manqué; car on n'avait compté que sur cent malades, terme moyen, et, au mois d'août, il y en avait 800; de sorte qu'il n'y avait plus, à cette époque, aucun médicament; il n'y eut plus bientôt personne pour aller garder les troupeaux; la compagnie de tirailleurs chargée de ce sacrifice a été renouvelée vingt fois, et, en dernier lieu, elle n'était plus que de sept hommes. Le sous-lieutenant Ridegain, qui la commandait, a fait le coup de feu tous les

jours pendant trois mois, et s'est conduit d'une manière admirable, allant visiter les hôpitaux où gisaient à terre, sur du foin et dans de petites chambres, des fiévreux, qu'on ne pouvait, faute de bras, changer de litière; enfin, deux nègres déserteurs sont heureusement venus pour enterrer les morts, car, déjà, une odeur pestilentielle se répandait dans la ville.

» Ce tableau est bien sombre; mais j'ai encore supprimé des détails qui m'ont été fournis par des militaires de l'escorte.

— Une lettre de Montevideo, du 4 août, adressée à un négociant de Paris, et dont nous recevons communication, donne les fâcheuses nouvelles suivantes:

» Dans la nuit d'hier sont arrivées de mauvaises nouvelles de Lavalle, qui a abandonné l'Entre-Rios et tenté inutilement, faute de chevaux, une descente dans la province de Buenos-Ayres. Il s'est réembarqué au nombre de 2 à 3,000 hommes, et redescend à Martin-García, abandonnant les résultats d'une campagne de huit à dix mois.

» Par l'obstination du gouvernement français à n'envoyer aucun renfort et la conduite incapable de l'amiral, nous voilà dans l'impossibilité de faire aucun calcul sur cette déplorable affaire. Aussi vous prions-nous de suspendre l'exécution de nos ordres.

— On lit dans une lettre de Paris publiée par le *Morning-Chronicle*:

» Le roi a été attristé par la crise, surtout à cause du moment où elle éclatait. Sa famille est encore plus inquiète. La reine a été tellement effrayée par la dernière tentative d'assassinat, la menace de l'insurrection, de la guerre et de la crise ministérielle, qu'elle a conjuré le roi avec larmes, de consentir enfin à l'abdication qu'elle lui conseillait depuis si long-temps.

## Annonces, Avis divers.

*Service journalier entre Moulins, Nevers et Decize.*

<p><b>Départ</b> de <b>MOULINS,</b> à 6 heures du matin.</p> <p>—</p> <p><b>DE DECIZE,</b> à 5 heures du matin,</p>		<p><b>Départ</b> de <b>NEVERS</b> pour <b>DECIZE,</b> à 1 heure du soir.</p> <p>—</p> <p>Pour <b>MOULINS,</b> à 7 heures 1/2 du matin.</p>
---	--	--

Correspondance avec *La Charité, Cosne, Briare, Gien, Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers, Nantes*, par les *Inexplosibles* de la Haute-Loire et de la Loire.

**48 heures pour aller de Moulins à Paris.**

Correspondance, par diligence, avec *Clermont, Lyon, Roanne, Macon, Charolles, Autun, Limoges, Montluçon, Nérès, Bourbon, Vichy.*

**BUREAUX :**

A Moulins, chez M. ANDRAUD, sur le Quai. — A Nevers, chez M. GALLOIS, sur le Quai.

En vente à Paris, rue Lepelletier, N° 5, et dans les Départements, chez les principaux Libraires,

## ALMANACH POPULAIRE DE LA FRANCE, POUR 1841.

Rédigé par MM. Jules Bastide, Armand Marrast, Martin Maillefer, Dornès et Degouvé Denuncques, rédacteur du *National*; Auguste Portalis, Chassin-Montlaville et Cormenin, députés; Lamennais; Frédéric Degeorge, Haureau et Eude Dugaillon, rédacteurs en chef du *Progrès du Pas de Calais*, du *Gourrier de la Sarthe* et du *Patriote de la Meurthe*; Caylus et Latade, anciens élèves de l'École Polytechnique; Michel (de Bourges); Péan, avoué à la cour royale de Paris; Galier Colson, Aristide Guilbert, Mme Clémence Lalire, Edmond Pagnerre, Dsgenetics-Desmadelaines; Altaroche, rédacteur en chef du *Charivari*; Hippolyte Lucat et Galier Pyat, rédacteurs de la *Revue du Progrès*; etc.

Un volume petit in-4° de 144 pages, avec de jolies vignettes et une superbe gravure représentant la colonne de juillet.

Prix : 50 centimes l'exemplaire; 5 fr. la douzaine et 35 fr. le cent.

## L'UNIVERSELLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

### Sur la Vie,

Rue de la Bruyère, n° 20, à Paris.

On demande dans chaque département un Directeur dont la moralité et la position offre toute garantie, chargé de représenter la Compagnie, de recevoir les Assurances et d'organiser les agents du département.

S'adresser, par lettre affranchie, à la Direction, rue de la Bruyère, n. 20, à Paris.

## LA MAIRIE-PRATIQUE,

PAR MM. LABROSSE ET MOITIÉ,

publiée

Sous les auspices de M. MÉCHIN,  
préfet de l'Allier,

1 volume grand in-8° de 700 pages environ,

**Prix 7 Francs.**

A Moulins, chez P. A. DESROSTERS, imprimeur-éditeur.

## AVIS.

M. Leblanc à l'honneur de prévenir Messieurs les amateurs qu'il aura tous les jours à leur disposition des Huîtres fraîches de Cancale et de Grandville arrivant tous les jours par courrier; il se transportera à domicile à toute heure du jour. Son dépôt est chez M. Minier, restaurateur, rue St-Martin, N° 2, chez lequel on trouvera également toute espèce de Marée fraîche et autres comestibles, tels que Truffes, Homards, Poulardes et toute espèce de gibier, etc. etc.

**Chocolat Ferron à 2 fr. et 3 fr.**, légèreté parfaite, digestion facile, agréable et utile à la santé, remarquable par sa supériorité et l'économie du prix. Comparez-le et jugez. Dépôt chez M. Faucillon, libraire à Nevers.

### Etat civil de la ville de Nevers.

*Décès du 21 au 31 octobre.*

Minot François, âgé de 52 ans, journalier né à Raveau, veuf de Eugénie Bardennot, décédé à l'Hospice.

Tarbe Thérèse, âgée d'un mois, exposée à l'Hospice de Nevers, décédée au dit Hospice.

Bordet Denis, âgé de 2 ans, né à Nevers, décédé rue de la Poissonnerie.

Cornier Jean, âgé de 2 ans, né à Nevers, décédé rue du Châtelier.

Ladury, garçon naturel, présenté sans vie, rue de l'Abattoire.

Bordes Jacques Philippe, âgé de 20 ans, né à Flourès (Gers) décédé à l'Hospice.

Charret Marie, âgée de 18 mois, née à Nevers, décédée hors les Ponts.

Droiton, garçon mort-né, Droiton, f. mort-née enfants jumeaux, décédés rue de la Préfecture.

Gaudichet antoinette, âgée de 82 ans, née à Magny, célibataire, décédée rue de la Préfecture.

Veillerot Gilbert, âgé de 56 ans, né à Magny, veuf en 2e nocces de Jeanne Rosier, décédé à l'Hospice.

Chevreau Louis Marie, âgé de 2 ans né à Nevers, décédé rue de la Pique

Maréchal Marie, âgée de 43 ans, née à Gimouille, célibataire, décédée à l'Hospice.

Branchet Charles François, âgé de 24 ans dragon, 4e régiment, né à Châlons-sur-Saône, décédé à l'Hospice.

Château Eugénie, âgée de 67 ans, femme veuve, décédée rue Sabatier.

### Mariages.

Martin Jean Baptiste Victor, né à Nevers, et Marie Louise Lane Desvareille, née à Nevers.

Canis Louis, né à Grury (Saône et Loire), et Victorine Charlotte Viger, née à Nevers.

Sevre Pierre, né à Nevers, et Pierrette Gallois, née à Chaumard.

Bassot Luzare, né à Oudan, et Jeanne Férien, née à St-Jean-aux-Amoignes.

Cornu Pierre, né à Nevers, et Anne Brunet née à Nevers.

Binon Pierre, né à Dorneyret (Creuse), et Petit Anne née à Nevers.

### Naissances.

8 enfants légitimes du sexe féminin,

5 id. du sexe masculin.

2 enfant naturel id.

### HALLE DE PARIS. — FARINES, les 159 kil.

de choix. . . . .	58 00 à 59 00
premières marques. . . . .	56 00 57 00
deuxièmes idem. . . . .	54 00 55 00
troisièmes idem. . . . .	52 00 53 00
Marques inférieures. . . . .	50 00 51 00
2 <sup>e</sup> qual. de tous pays. . . . .	38 00 44 00
3 <sup>e</sup> id. . . . .	30 00 35 00
4 <sup>e</sup> id. . . . .	22 00 25 00

### Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

**HAUSSE.** — Carentan, Périers, St-Lô.  
**BAISSE.** — Abbeville, Auxerre, Bléré, Brie-Comte-Robert, Cloye, Dreux, Gonesse, Montceau, Montlery, Mirebeau, Nogent-le-Roi, Roye, Sancerre, Saumur, Senlis, Sens, St-Florentin.

### Marché de Sceaux du 26 octobre 1840.

	Vendus.		Prix par 12 k. sur pied.	MOYEN
	améné	Paris - Envir.		
Bœufs...	856	464	275	60 53 43 117
Vaches...	312	242	40	55 45 35 30
Veaux...	252	91	171	75 66 57 20
Moutons	12,749	4281	3639	60 50 40 4829

### BOURSE du 30 Octobre.

L'entrée de M Humann au ministère de France a été le signal d'une nouvelle hausse sur les fonds. A Tortoni, la rente a ouvert à 76, et elle est montée à 76-50, elle est ensuite retombée à 76-25, et elle a ouvert au parquet à 76-50; elle est ensuite remontée graduellement jusqu'à 77, mais n'ayant pu dépasser ce cours, elle a un peu fléchi; mais pendant presque toute la bourse, elle s'est cependant maintenue au cours environ de 76-75; à l'approche de la clôture, il y a eu une forte baisse. La rente est tombée à 76-05, mais elle a fermé à 76-30. — A 4 heures : 76-20.

5 0/0	109—	Et. rom.	101—118
4 1/2 0/0	98—50	Espagne act.	21—31 1/2
3 0/0	75—40	5 0/0 belge.	98—
Oblig. de P. 1230—	—	3 0/0 belge.	68—75
Banque.	3130—	Coup. Lafitte 1000—5060	—
Naples.	101—60	»	5080—

### MARCHÉ DE PRÉMEY.

Froment, 1<sup>re</sup> q. 3-25, 2<sup>e</sup> q. 3-10, 3<sup>e</sup> q. 3 00  
Mouture, id. 2-00, id. 1-90, id. 1-80  
Orge, id. 0 » id. 0-00, id. 0-00.

### MARCHÉ DE NEVERS DU 31 OCTOBRE 1840.

Froment. . . . .	3 f. 35	Paille gl. 10 ki.	» 50
Métail. . . . .	3 00	Paille b. » k.	» 30
Seigle, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	3 80	Bois, d. stère.	17 »
Mouture. . . . .	2 90	—	—
Orge, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	2 50	Pain blanc. 2 10	
Avoine. . . . .	1 30	Pain jaunet. 1 80	
Foin, 500 kil.	52 00	3 <sup>me</sup> espèce. 1 35	

H a été vendu 26 voitures de foin, 2 voitures de paille glotte, 6 voitures de paille bourree.

### FOIRES DE LA NIÈVRE. — Novembre.

2 Château-Chinon.	St-Saulge, Entrains.
Saint-Amand.	12 Guérigny, Saint-Martin-du-Puits.
3 Champ'emy.	14 Cossays.
Lormes.	16 Saint-Honoré.
Luzy (2 jours).	19 Corbigny.
Prémery.	20 Bouhy.
7 Saint-Benin-d'Azy.	21 Châtillon.
8 Arquian.	23 Ouroux.
9 Dornecy, Pougues, Cosne et Dray.	25 Aunay, Neuvy s-Loire.
11 Magny-Cours, Pouilly, Poussignol Blimes,	St-Pierre et Tannay.
	30 Decize et Donzy.

Le Directeur-Gérant, LACOCHER.

Nevers, imprimerie de J. PINET.